

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VOUS ACCOMPAGNE**



CONSEILS TRAVAUX - AIDES FINANCIÈRES

BÉNÉFICIEZ DE **CONSEILS**
ET D'**AIDES EXCEPTIONNELLES**
POUR **AMÉLIORER**
VOTRE **RÉSIDENCE PRINCIPALE**
OU POUR **RÉNOVER**
UN **LOGEMENT LOCATIF**

POUR QUI ?

- Propriétaire ou futur propriétaire de leur résidence principale, sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement vacant ou loué

CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
- Travaux non commencés avant le dépôt des dossiers de demande de subventions
- Engagement d'occuper le logement pendant au moins 3 ans pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs

QUELS TRAVAUX ?

- **Économie d'énergie**
Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...
- **Adaptation à la perte d'autonomie**
Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...
- **Réhabilitation globale de logements**
Logements dégradés, vacants...



PERMANENCES

(Sur rendez-vous)

PUTANGES-LE-LAC

2^e mercredi du mois de 9h30 à 12h
Collège Gaston Lefavrais
20 rue Pierre Raguideau

RENSEIGNEZ-VOUS !

Le CDHAT, agréé par l'État Mon Accompagnateur Rénov', mandatée par votre collectivité, vous accompagne gratuitement à chaque étape de votre projet



02 31 53 73 73

calvados-orne@cdhat.fr

aiderenov-cdhat.fr

28 - 30 avenue de Garbsen
14200 Hérouville-Saint-Clair